

CONDITIONS SPECIFIQUES D'ABONNEMENT VINI SMART FAMILY

Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales d'Abonnement aux services mobiles de VINI.

Article 1 : Description et Fonctionnement

Le service Vini-Smart Family est commercialisé sous forme d'un abonnement assorti d'une balise de géolocalisation (ci-après la « Balise ») exclusivement réservée à l'usage du service Vini-Smart Family.

Il est précisé que le service Vini-Smart Family s'appuie uniquement sur le réseau Vini 2G.

Préalablement à tout achat, le client doit s'assurer que son équipement téléphonique est compatible avec les spécifications techniques du service Vini-Smart Family et du système de géolocalisation, notamment que son smartphone est compatible avec l'Application (cf. Article 2).

L'abonnement au service Vini-Smart Family comprend l'usage d'un numéro d'appel attribué par VINI.

Le service Vini-Smart Family comprend un crédit de communication permettant d'émettre et/ou de recevoir des appels vocaux ou d'échanger des données (DATA). En cas de d'épuisement du crédit de communication alloué, l'Abonné sera facturé en hors forfait aux conditions tarifaires jointes au présent contrat.

L'utilisation de la solution de géolocalisation Vini-Smart Family ne peut fonctionner avec une carte SIM d'un autre opérateur.

Aucune migration depuis ou vers un abonnement au service Vini-Smart Family n'est possible.

Article 2 : Souscription

L'abonnement au service Vini-Smart Family nécessite l'inscription post souscription sur le site Weenect à l'adresse suivante : www.weenect.com.

L'Abonné recevra un e-mail de confirmation d'inscription sur l'adresse qu'il aura indiqué.

Une fois la souscription validée, l'Abonné disposera d'un espace client lui permettant de vérifier les paramètres de son compte.

La solution de géolocalisation nécessite que son smartphone soit compatible avec l'application Weenect disponible sur Android et IOS. L'abonnement mensuel est activé au moment de la souscription.

Un prorata sera appliqué sur le montant et sur le crédit en fonction de la date de souscription/d'activation.

Article 3 : Responsabilité

Dans le cadre du service Vini-Smart Family, VINI fournit des Balises de géolocalisation, dont il n'est ni le concepteur, ni le fabricant. En conséquence de quoi, VINI ne saurait être tenue de réparer d'éventuels dommages subis par l'Abonné à l'occasion de l'utilisation de ladite Balise, y compris tout dommage qui ne résulterait pas exclusivement et directement d'une faute directe de la Société.

L'Abonné est informé que VINI n'est pas en mesure de fournir d'autre information que la position GPS de la Balise et ne peut garantir l'identité de la personne sur laquelle la balise est embarquée.

VINI s'engage à assurer le bon fonctionnement du service Vini-Smart Family et à prendre les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité de service. Il est expressément convenu que le fonctionnement du service Vini-Smart Family est notamment fondé sur des technologies développées et exploitées par des tiers envers

lesquels VINI ne dispose d'aucun moyen d'intervention. Ainsi, l'Abonné est dûment informé que VINI réalise ses prestations dans le cadre d'une obligation de moyens

En l'état de la technologie, le service Vini Smart Family demeure subordonné aux conditions techniques de la géolocalisation par GPS qui n'est généralement pas possible si la Balise se trouve dans un bâtiment, un sous-sol, un tunnel, ou enfermé dans un lieu clos et couvert.

La responsabilité de la Société ne pourra être engagée lorsque la défaillance du service Vini-Smart Family ou de la Balise résulte de l'un des événements suivants :

- Défaut, insuffisance ou encombrement de la Couverture GSM, GPRS et/ou GPS ;
- Défaillance, panne, altération ou dégradation volontaire ou non de la Balise, batterie déchargée ou ayant subi une avarie de nature à en empêcher le fonctionnement ;
- Dysfonctionnements consécutifs à la situation des équipements (Balise ou smartphone) dans des champs électromagnétiques perturbant les transmissions de données - ou dans des lieux couverts perturbant l'émission ou la réception des données ou l'accès au réseau ;
- Travaux, interventions ou manipulations réalisés sur la Balise ou les serveurs servant à la fourniture du service Vini-Smart Family ;
- Inexactitude ou absence d'actualisation des données fournies par l'Abonné ;
- Suspension des services consécutifs à un défaut de paiement par l'Abonné.

Dans ce cadre, VINI répond des seuls dommages directs, personnels et certains, étant convenu entre VINI et l'Abonné que sont considérés comme des dommages indirects, les dommages ne résultant pas directement et exclusivement de l'inexécution par VINI d'une obligation contractuelle.

Article 4 : Prise d'effet / Durée

Le présent contrat est conclu pour une *durée indéterminée assortie* d'une période minimale d'engagement de 12 (douze) mois à compter de sa date de souscription au service Vini-Smart Family.

Article 5 : Suspension

L'Abonné, responsable du paiement de la totalité du montant des communications passées à partir d'une Balise, reconnaît et accepte expressément que :

- le non-paiement des communications peut entraîner la suspension du contrat,
- ses obligations sont maintenues pendant la durée de la suspension.

Dans l'hypothèse où la souscription au service Vini-Smart Family se fait au travers d'un compte de facturation déjà existant, s'il apparaît que l'Abonné est débiteur de VINI au titre d'autres contrats d'abonnement, VINI se réserve la possibilité de suspendre le présent contrat dès la découverte de cette dette.

Article 6 : Fin du contrat / Résiliation

Une fois l'abonnement au service Vini-Smart Family est résilié, l'Abonné ne pourra plus accéder à son espace client sur le site de Weenect ni utiliser l'application mobile.

CONDITIONS TARIFAIRES – VINI-SMART FAMILY

Forfait Vini Smart Family	
Tarif abonnement Mensuel	890 F TTC
Tarif au Mo FHT	12.49 FTTC/Mo dans le forfait - 19.21 FTTC/Mo en hors forfait
Tarif voix à la minute FHT	22.6 FTTC/min dans le forfait - 33.9 FTTC/min en hors forfait
Frais d'accès au service	6 300 FTTC

La durée d'engagement est de 12 mois.